

RAPPORT D'ACTIVITES

2025

 Centre National de
la Propriété Forestière

SOMMAIRE

LA VIE DE NOTRE DELEGATION TERRITORIALE	4
Activités du conseil de Centre en 2025	4
Les effectifs en 2025	4
Eléments budgétaires	5
Réalisation budgétaire 2025	5
Enveloppe budgétaire locale prévisionnelle 2026	7
Répartition du temps de travail en 2025	8
DEVELOPPER LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE	9
Toujours plus de surfaces forestières gérées durablement.....	9
Plans simples de gestion (PSG)	10
Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS).....	11
Règlements Types de Gestion (RTG)	11
Demandes de coupes.....	12
Avis sur les coupes administratives	12
INFORMER, FORMER, CONSEILLER LES PROPRIETAIRES FORESTIERS	13
Réunions de vulgarisation	13
FOGEFOR	13
Appui technique individuel (visites conseil)	14
Outils de communication	14
ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES FORESTIERES	15
Santé des forêts	15
Prévention des incendies de forêts	15
Environnement et biodiversité	16
Urbanisme, patrimoine, paysage, foncier	17
Equilibre sylvo-cynégétique	18

R&D, expérimentation	19
Réseau ilots d'avenir.....	19
Adevbois « Renouveau des chênaies »	19
Filière forêt-bois	20

LA VIE DE NOTRE DELEGATION TERRITORIALE

Activités du conseil de Centre en 2025

Le conseil s'est réuni **4 fois**, et s'est penché, au-delà du traditionnel examen des documents de gestion (DGD) et demandes de coupes, sur les sujets suivants :

- **Le 28 mars** : approbation du rapport d'activités 2024 et présentation des comptes 2024/budget 2025, approbation des programme « Valorisation Bois et Territoires » des chambres d'agriculture d'Ile-de-France et du Centre-Val de Loire ;
- **Le 19 juin** : présentation des activités financées par des conventions, bilan du groupe de travail équilibre sylvo-cynégétique, actualités liées à la défense des forêts contre les incendies (DFCI) ;
- **Le 25 septembre** : présentation du principe et des méthodes du Label-Bas-Carbone en forêt, restitution de l'étude sur le renouvellement des chênaies ;
- **Le 27 novembre** : validation du contenu du nouveau CBPS, approbation du programme de développement forestier 2026, travaux sur le renouvellement du COP CNPFP 2027-31.

Les effectifs en 2025

Fin 2025, les effectifs sont constitués de 34 personnes (33 en 2024) dont 25 titulaires, 7 CDD, 2 en contrat d'apprentissage (6 basées en Ile-de-France, 28 en Centre-Val de Loire) :

- Directeur et Directeur-adjoint ;
- 5 personnels administratifs (budget, ressources humaines, gestion des locaux et véhicules, achats, comptabilité, suivi des DGD, gestion administrative des conventions, secrétariat de direction et secrétariat courant...);
- 9 ingénieurs et chargés d'études (coordination des DGD, environnement, pilotage des conventions, gestion de projets, animation de la région Ile-de-France, expérimentation et formation, DFCI (2 personnes), renouvellement des chênaies) ;
- 11 techniciens territoriaux et 5 techniciens chargés de mission ;

– 2 apprentis : service secrétariat DGD, soutien cynégétique, appui technique dans l'Indre.

Éléments budgétaires

Réalisation budgétaire 2025

En 2025, la ventilation des éléments budgétaires entre niveau national et celui des délégations territoriales a évolué. Le 1er poste de dépense de l'établissement, la masse salariale, ainsi que les dépenses de fonctionnement liées à l'informatique, sont désormais pris en charge, au niveau national, par les 2 financements publics de base : la subvention pour charge de service public (SCSP) versée par le MASA, et la taxe additionnelle sur la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB) pour les terres en natures de bois & forêts.

Les dépenses de fonctionnement, d'investissement, et les quelques dépenses de personnel (tickets restaurants, chômage,...) relevant de la délégation territoriale sont désormais pris en charge localement au travers des financements publics (sur projets spécifiques, ou via des conventions négociées) et privés que chaque délégation a la nécessité de lever :

	Prévu (BI)	Prévu (BR)	Réalisé	Ecart
--	------------	------------	---------	-------

Dépenses (en CP)				
Personnel	27 708 €	50 669 €	39 853 €	- 10 816 €
Fonctionnement	439 497 €	561 928 €	472 628 €	- 89 300 €
Investissement	80 000 €	76500 €	64 251 €	-12 249 €
Total	547 205 €	689 097 €	576 732 €	-112 365 €

Recettes				
SCSP				
TATFNB				
Autres financements publics	631 086 €	656 136	746 125 €	89 989 €
Recettes propres	75 497 €	60 854	65 103 €	4249 €
Total	706 583 €	716 990 €	811 228 €	94 238 €

Solde budgétaire	159 378 €	27 893 €	234 496 €	
-------------------------	------------------	-----------------	------------------	--

A noter en 2025 :

- des dépenses résiduelles de personnel plus élevées que prévues, du fait d'un abondement non prévisible pour chômage (personnels ayant quitté l'établissement avant 2025) ;
- un écart très positif sur les financements publics, lié au dénouement d'une convention ancienne (« Du Peuplier pour l'avenir » - 2017-2022) en faveur du CNPFP (divergence sur le montant du solde à verser).

Enveloppe budgétaire locale prévisionnelle 2026

L'année 2026 sera marquée, côté dépenses, par :

- la poursuite du versement d'indemnités chômage liées à d'anciens agents du CNPF ;
- le paiement de factures importantes de sous-traitances liées à une convention, dont une partie aurait dû nous parvenir en 2025, expliquant la différence significative du poste « fonctionnement » entre les 2 années.

Et par ailleurs côté, recettes, on notera la stabilisation du montant financier des conventions sur financement publics, du fait du nombre importants de conventions pluri-annuelles signées avec l'Etat ou les Collectivités (Régions, Départements).

	2026
--	------

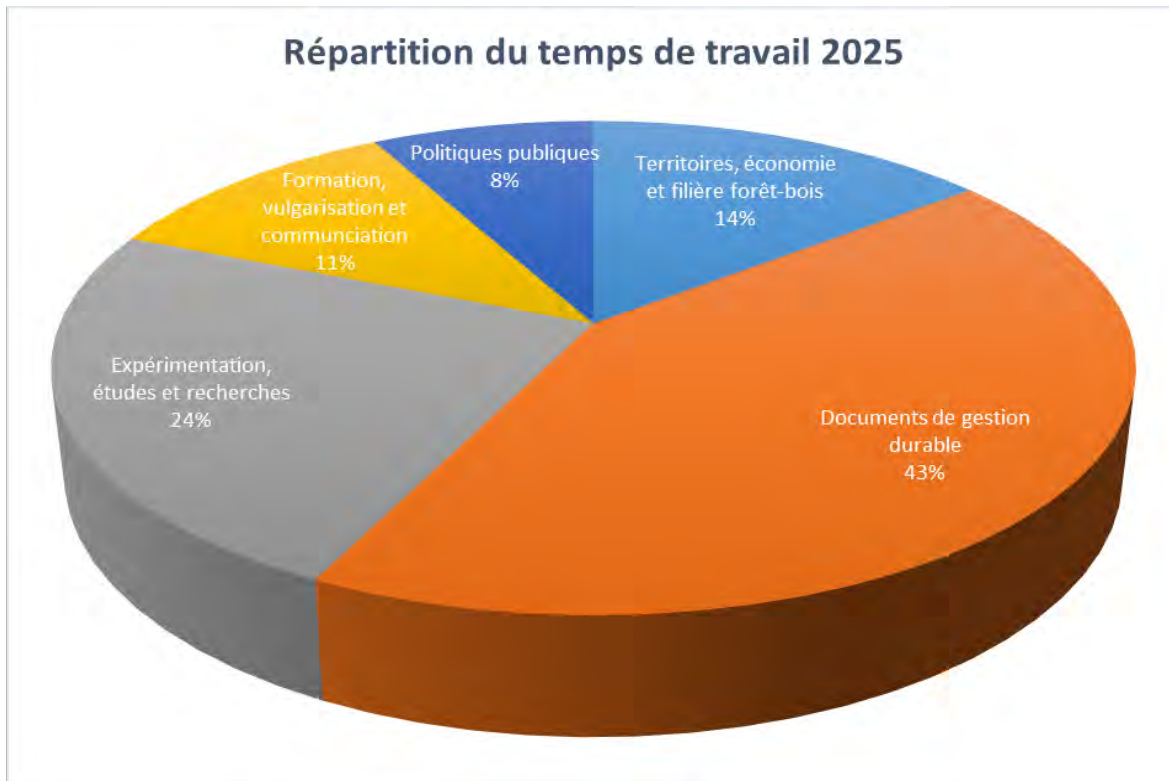
BI

Dépenses (en CP)	
Personnel	42 184 €
Fonctionnement	545 900 €
Investissement	62 000 €
Total	650 084 €

Recettes	
SCSP	
TATFNB	
Autres financements publics	680 232 €
Recettes propres	39 081 €
Total	719 313 €

Solde budgétaire	69 229 €
-------------------------	-----------------

Répartition du temps de travail en 2025



En 2025, à l'instar de 2024, **43%** du temps de travail, tout personnel confondu, a été consacré aux documents de gestion durable (promotion des SRGS, instruction et agrément des PSG et CBPS, autorisations de coupes, visites à mi-parcours...).

Vient ensuite le temps consacré au développement forestier au sens large à hauteur de **35%**, se répartissant entre le volet « Expérimentation, études et recherches » et le volet « Formation, vulgarisation et communication ».

L'accompagnement des projets territoriaux à vocation filière représente **14%** du temps passé, du fait des conventions signées notamment dans le cadre des programmes Pacte Forestier (Région Ile-de-France), Cap Filière (Région Centre-Val de Loire) ou encore avec le conseil départemental de Seine-et-Marne.

Enfin, la mise en œuvre des politiques publiques (urbanisme, Natura 2000 et autres réglementations environnementales, politiques forestières de nos deux régions, ruralité...) représente quant à elle **8%** du temps de travail, un temps équivalent à celui de 2024 ou encore de 2023.

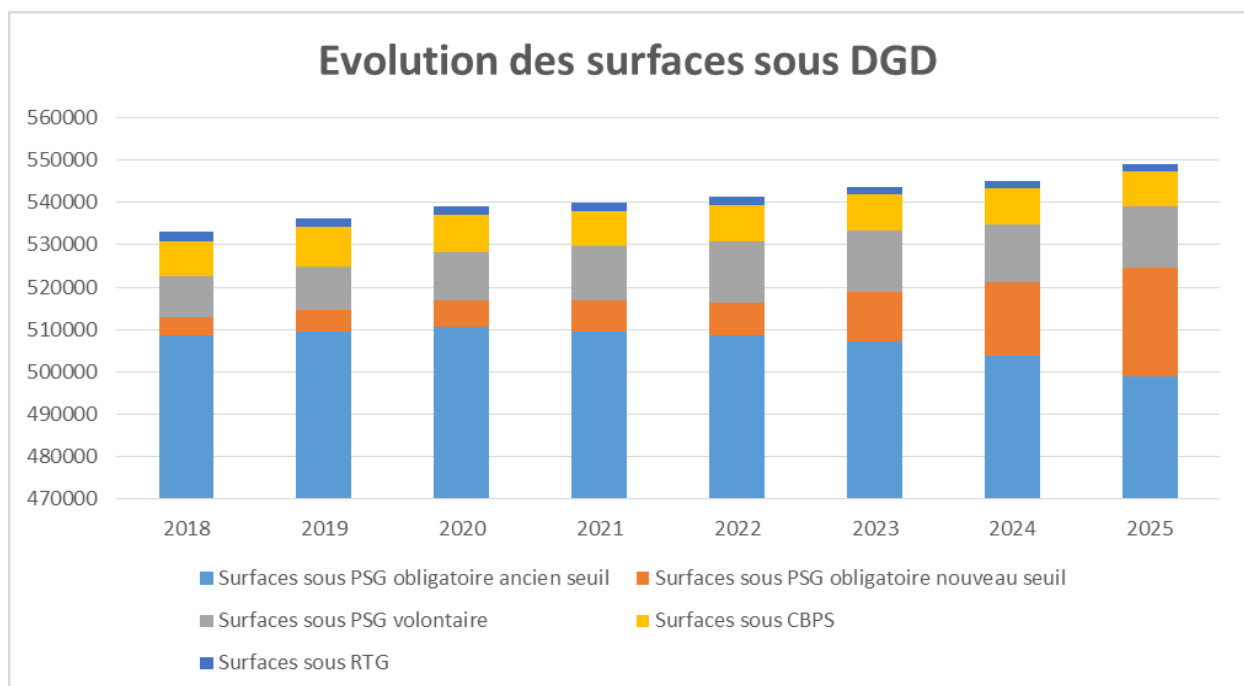
DEVELOPPER LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

Toujours plus de surfaces forestières gérées durablement

La gestion durable des forêts privées repose sur un ensemble d'outils (documents de gestion durables-DGD) adaptés à leurs différentes surfaces : les plans simples de gestion (PSG) obligatoires pour les forêts de plus de 20 hectares non d'un seul tenant (seuil abaissé de 25 à 20 hectares depuis la loi du 10 juillet 2023), et pour les forêts non soumises à l'obligation d'un PSG :

- les PSG volontaires (à partir de 10 ha et jusqu'à 20 ha en pratique) ;
- les codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), et les règlements types de gestion (RTG) pour les surfaces inférieures, en pratique, à 20 hectares.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des surfaces couvertes par les DGD depuis 2018. Elle continue à augmenter en 2025 pour atteindre près de 549 000 hectares (545 000 hectares en 2024), soit 54,5 % de la surface forestière privée totale de nos deux régions. L'augmentation la plus notable se situe au niveau des forêts dotées d'un PSG « nouveau seuil » ainsi que, dans une moindre mesure, les forêts dotées d'un PSG volontaire.



Plans simples de gestion (PSG)

Le PSG constitue l'outil principal d'amélioration et de garantie de gestion forestière durable de la forêt privée. Son impact économique et sociétal est important, le taux de récolte, donc de renouvellement des peuplements, et la capacité à lutter contre les incendies étant notoirement plus importante dans les forêts dotées d'un PSG que dans celles ne l'étant pas.

464 PSG ont été agréés en 2025. Ce chiffre est en forte augmentation par rapport aux années précédentes (324 agréments en 2024, 327 agréments en 2023). Notre délégation régionale est la deuxième de France (après la grande région Nouvelle Aquitaine) en ce qui concerne le nombre et la surface des PSG agréés chaque année.

Les forêts sous PSG en chiffres en Ile-de-France

(Source : base de données Merlin au 26 mars 2026)

- 607 forêts dotées d'un PSG obligatoire en cours de validité / 60843Ha / 77,5 % de la surface concernée
- 107 PSG volontaires en cours de validité / 1 845 Ha

Les forêts sous PSG en chiffres en Centre-Val de Loire

(Source : base de données Merlin au 26 mars 2026)

- 4 416 PSG obligatoires en cours de validité / 463 616 Ha / 89,6 % de la surface concernée
- 643 PSG volontaires en cours de validité / 12782 Ha

Certains zonages environnementaux (monuments historiques, sites classés, sites Natura 2000...) requièrent des démarches administratives spécifiques dont le propriétaire peut s'exonérer en demandant l'agrément de son PSG au titre des articles L.122.7-8 du code forestier. En site Natura 2000, l'agrément L.122.7 et 8 permet au propriétaire de disposer d'une garantie de gestion durable, indispensable en cas d'engagements fiscaux (succession, IFI, DEFI) et d'être dispensé d'une demande évaluation des incidences.

En 2025, 233 PSG ont fait l'objet d'un agrément au titre de ces articles, dont 189 pour la seule réglementation Natura 2000, pour une surface de 14 695 Ha.

Dans nos deux régions, le nombre total de PSG en cours avec un agrément L.122.7-8 est de 2143 PSG pour une surface de 202 950 Ha.

Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

Le CBPS est un document réglementaire de gestion durable établi par le CNPFP pour les propriétés de moins de 20 hectares. Les propriétaires concernés peuvent adhérer au CBPS, ce qui leur octroie une «présomption de garantie de gestion forestière durable».

Les chiffres 2025 des adhésions aux CBPS sont en forte hausse par rapport aux années précédentes puisque 85 adhésions ont été enregistrées (55 adhésions en 2024 et 64 adhésions en 2023).

CBPS en chiffres dans nos régions

(Source : base de données Merlin au 26 mars 2026)

Ile-de-France

- 17 adhésions en 2025 (contre 10 en 2024) pour 145 Ha
- 94 CBPS en cours de validité pour 973 Ha

Centre-Val de Loire

- 68 adhésions en 2025 (contre 45 en 2024) pour 747 Ha
- 480 CBPS en cours de validité pour 6175,35 Ha

Règlements Types de Gestion (RTG)

Le RTG est un document réglementaire de gestion établi par un gestionnaire forestier professionnel (coopérative forestière, expert forestier, ONF...), pour un ensemble de parcelles gérées en commun, non soumises à l'obligation de PSG. Le RTG est agréé par le CNPFP et vaut garantie de gestion forestière durable pour pouvoir bénéficier de dispositions fiscales particulières ou de certaines aides publiques.

Fin 2025, **126 forêts** sont concernées par une adhésion à un RTG pour **1 729 Ha**, chiffres en légère hausse par rapport à l'année précédente (113 forêts pour 1 628 Ha).

Demandes de coupes

Le CNPF instruit les demandes de coupes dérogeant aux PSG appelées « coupes extraordinaires » ou répondant à une situation d'urgence particulière (tempêtes, dépérissements...). Le nombre de demandes de [coupes extraordinaires](#) reste stable en 2025 avec 223 dossiers déposés (231 en 2024).

Le nombre de déclaration de [coupes d'urgence](#) connaît une forte augmentation après plusieurs années à la baisse : [51 déclarations](#) (13 déclarations en 2024 et 24 déclarations en 2023). L'année 2025 a connu des épisodes climatiques extrêmes comme deux tempêtes qui ont touché le Cher et le Loir-et-Cher.

Avis sur les coupes administratives

Le Code forestier mentionne que les demandes d'autorisation de coupes traitées par l'administration en charge des forêts nécessitent un avis du CNPF. En 2025, le CNPF a reçu [27 demandes d'avis pour des coupes « RAA »](#) (régime d'autorisation administrative), c'est-à-dire pour des forêts qui devraient être gérées conformément à un PSG mais qui n'en sont pas dotées, et [23 demandes d'avis « L.124-5 du code forestier »](#), pour des forêts ne présentant pas de garantie de gestion durable et concernées par un projet de coupes d'un seul tenant supérieures ou égales à un seuil départemental et enlevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie.

INFORMER, FORMER, CONSEILLER LES PROPRIETAIRES FORESTIERS

Ce chapitre concerne la mission de développement forestier du CNPFF. Il s'agit d'orienter, informer, former, conseiller les sylviculteurs dans la gestion de leur forêt. Cette animation se fait en relation étroite avec les 9 groupes de progrès de nos deux régions : Association Peupliers de Loire, CETEF du Berry, CETEF de l'Indre, CETEF Perche & Beauce, GVF 28, CETEF de Touraine, GDF d'Ile-de-France, GDF 41, GEDEF Loiret-Sologne et Populiculteurs d'Ile-de-France.

Réunions de vulgarisation

30 réunions ont été réalisées en 2025 (31 réunions en 2024, 25 réunions en 2023) dont 11 en Ile-de-France et 19 en Centre-Val de Loire. Elles ont balayé, comme chaque année, une diversité importante de thématique en lien avec la gestion durable des forêts : le renouvellement des peuplements, la sylviculture régulière ou irrégulière, le changement climatique, l'équilibre forêt-gibier, la biodiversité ou encore la récolte des bois et la défense contre les incendies de forêts (DFCI).

692 participants y ont assisté (866 participants en 2024, 727 en 2023), soit une participation moyenne de 23 personnes par réunion.

La réunion Intertechnique, organisée cette année au mois d'octobre, dans le Cher, avait comme thème les itinéraires adaptatifs de renouvellement du chêne dans un contexte de changement climatique. Elle aura réuni 59 personnes, principalement des gestionnaires, experts forestiers, agents de coopératives, responsables des groupes de progrès, autres acteurs de la filière.

FOGEFOR

Un cycle d'initiation à la gestion forestière s'est déroulé au complet en 4 journées, sur les départements de l'Indre et de l'Indre-et-Loire, avec **30 propriétaires stagiaires**.

Contrairement à l'année dernière, où **le cycle thématique** avait dû être annulé faute d'inscrits, celui de cette année a bien eu lieu, dans le Cher et le Loir-et-Cher, réunissant **20 participants sur le thème du choix des essences de demain**.

Appui technique individuel (visites conseil)

Les techniciens territoriaux s'efforcent, selon leur disponibilité, de donner des conseils personnalisés aux propriétaires forestiers qui en font la demande (téléphone, courriel, rendez-vous au bureau lors des permanences...).

Le soutien le plus apprécié reste la visite individuelle de terrain, orientée préférentiellement auprès des propriétaires n'ayant pas de gestionnaire. Dans la mesure du possible, un compte-rendu de visite est remis à chaque bénéficiaire.

89 visites ont été réalisées en 2025, auxquelles s'ajoutent les 394 visites effectuées grâce aux moyens humains et financiers alloués dans le cadre des conventions spécifiques (Pacte Forestier et Conseil Départemental 77 en Ile-de-France, Cap Filière en Centre-Val de Loire).

Outils de communication

La revue désormais dénommée « Parlons forêt » (auparavant « Notre Forêt ») constitue le principal support de communication du CNPF-IFC pour la sensibilisation à grande échelle des propriétaires forestiers. Elle a continué à être adressée gratuitement, 4 fois par an, à tous les propriétaires de bois de plus de 10 hectares, ainsi qu'aux élus et partenaires de la filière forêt-bois de nos deux régions (un peu moins de 10 000 exemplaires). Les dossiers abordés ont été respectivement : forêt et société, assurer ses parcelles forestières, les certifications forestières, l'expérimentation au CNPF IFC.

Cet outil est complété par une lettre électronique (« Nouvelles des Forêts »), globalement mensuelle, envoyée par e-mail à 3 500 abonnés réguliers, ainsi qu'un site web (ifc.cnpf.fr) dont les informations sont régulièrement mise à jour (35100 visites en 2025 contre 41600 en 2024).

ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES FORESTIÈRES

Santé des forêts

L'ensemble des techniciens de notre délégation fait partie du réseau des correspondants observateurs (CO) du Pôle Interrégional Nord-Ouest de la Santé des Forêts du Ministère de l'Agriculture (DSF). Notre DT coordonne ce pôle dans nos deux régions.

Les missions réalisées par l'ensemble des responsables de secteurs, formés spécifiquement, concernent principalement la veille sanitaire et la mise en place de suivis spécifiques. En 2025, une action spécifique de diagnostic de suivi de l'état sanitaire des chênaies a été entreprise (2ème passage après 2020).

Le bilan annuel respectif de nos deux régions est accessible et téléchargeable sur le site web du CNPF : <https://ifc.cnpf.fr/nos-actions/outils-d-aide-la-decision/observateur-de-la-sante-des-forets>

Prévention des incendies de forêts

Le pôle d'activité DFCI de la délégation territoriale a, d'une part, accompagné les politiques publiques en la matière, au travers des actions suivantes :

- avis et appui à la préparation des arrêtés préfectoraux relatifs aux obligations légales de débroussaillage (OLD), sur l'ensemble des départements de Centre-Val de Loire, de Seine-et-Marne et de l'Essonne ;
- avis sur les révisions des arrêtés préfectoraux « brulage/prévention incendie », en particulier dans le Loir-et-Cher et le Loiret ;
- fournitures d'avis techniques préalable au classement de nouveaux massifs forestiers comme étant à risque d'incendie – Fontainebleau, Orléans ;
- contribution et avis dans le cadre de la rédaction des plans départementaux de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI), notamment sur les 3 départements de la Sologne.

D'autre part, le CNPFP est impliqué dans de nombreux projets soutenus financièrement sur ce sujet dans les 2 régions par le MASA, initiés en 2024, et qui se sont poursuivis en 2025 :

- l'analyse de la meilleure forme juridique de regroupement des acteurs et la mise en place d'un chantier collectif test de mise en œuvre des OLD en Sologne ;
- la collecte de données de terrain en forêt privée dans le sud de l'Île-de-France (77, 78, 91) afin d'alimenter les bases de données cartographiques opérationnelles des SDIS et de préparer la rédaction des futurs PDPFCI ;
- un travail de R&D avec l'IDF sur le massif de Rambouillet (78) pour déterminer comment utiliser le LIDAR HD pour la caractérisation des dessertes forestières et DFCI (notamment en identifiant de potentiels obstacles) ;
- la réalisation d'une convention en Île-de-France "poursuite de l'appui à la politique DFCI" avec l'IPR (institut Paris région) afin de produire des conseils techniques et cartographique en vue du classement à risque incendie du massif de Fontainebleau.

Environnement et biodiversité

Notre direction territoriale a travaillé en 2025 sur les sujets suivants :

- des avis techniques dans le cadre de la stratégie des aires protégées (SAP) pour [2 arrêtées de protection de biotope](#) (dans le Cher) et 1 arrêté de protection des habitats naturels (dans l'Indre) ;
- des contributions pour la mise à jour de documents d'objectifs Natura 2000, ou de projets d'extension de sites ;
- la restitution d'une étude d'inventaires de chauves-souris en forêts privée en Seine-et-Marne, et le dépôt d'un nouveau dossier pour la poursuite de l'action en 2026 ;
- le montage d'une demande de financement et le démarrage d'une étude intitulée « améliorer la prise en compte du Balbuzard pêcheur et autres grands oiseaux forestiers patrimoniaux dans la gestion forestière » ;
- des échanges avec France Nature Environnement (dans le cadre du programme régional CAP FILIERE) en Centre-Val de Loire sur la charte bois-énergie, le réseau FRENE, la réalisation de formations (DFCI, OLD), etc ;

- la mise en place d'un groupe de travail sur la prise en compte de la cigogne noire dans la gestion forestière ;
- la définition d'un protocole de suivi et de valorisation des lisières forestières, en lien avec un groupe de progrès (GEDEF Loiret-Sologne) ;
- la réalisation de diagnostics IBP.

Urbanisme, patrimoine, paysage, foncier

En matière d'urbanisme, comme en 2024, la Direction Territoriale a fourni, en 2025, **97 avis techniques** sur des plan locaux d'urbanisme (PLU & PLUi) en Centre-Val de Loire et en Ile-de-France.

Au total, **4 avis** sur des projets d'implantation de centrales voltaïques ont également été rendus (2 dans l'Indre et 2 en Indre-et-Loire).

En ce qui concerne l'intégration paysagère de la gestion forestière, la délégation a participé à un premier groupe de travail, piloté par la DRIAAF et la DRIEAT, et en présence des inspections des sites des différents départements concernés, portant sur les sites classés en Ile-de-France et la manière de faciliter les agréments de documents de gestion durable dans le cadre de l'article L122-7&8 du code forestier.

En matière foncière, l'activité est centrée sur l'Ile-de-France avec :

- la participation ou fourniture d'avis concernant les parcelles forestières pour les comités techniques de la SAFER ;
- l'appui à la préparation et la participation, le 23/10/2025, aux assises du foncier forestier portées par la Région Ile-de-France, qui se concrétiseront en 2026 par des actions d'animation conjointes du CNPFP, de la SAFER et des Collectivités Forestières sur des territoires pilotes.

Equilibre sylvo-cynégétique

Le travail initié sur le sujet par Thomas VARQUET en 2024 s'est poursuivi activement en 2025 :

- 2 nouvelles réunions du groupe de travail des référents cynégétiques (CNPFF & FRANSYLVA) se sont tenues au printemps et à l'automne, permettant à la fois de faire un tour de table des problématiques de chaque territoire, et d'apporter des informations techniques ;
- sur la base de la méthodologie établie en 2024, une étude détaillée des territoires à enjeux cynégétiques (croisant les données des fiches d'Indice de Pression sur les Propriétés avec les surfaces forestières programmées en renouvellement dans les DGD) a été préparée en amont des CDCFS et des réunions de préparation du plan de chasse du printemps, et diffusée aux élus siégeant aux CDCFS, aux DDT et Fédérations de départementales des chasseurs concernées ;
- 3 nouveaux sites pilotes de la démarche « Brossier-Pallu » ont été labellisés en 2025 : la forêt des Derlets, en Loir-et-Cher, le 14 mars, et les forêts des GF de Beauséjour et du Bois Meillant, dans le Cher, le 24 septembre ;
- 1 réunion d'information pour les propriétaires d'Eure-et-Loir, « Equilibre sylvo-cynégétique : indice de pression du gibier, méthode « Brossier-Pallu », sylviculture adaptatives » s'est tenue en mai.
- plusieurs collaborations ont eu lieu avec les associations départementales de chasse du grand gibier, par la participation aux assemblées générales de l'ADCGG 18, de l'ADCGG 45 et par la présence au stand du Game Fair de l'ANCGG ;
- enfin 4 journées à destination des groupes de progrès ont été organisées, à savoir 1 journée pour le CETEF du Berry et 3 journées dans le cadre des groupes « formation-action » du CETEF de l'Indre, pour présenter les enjeux de l'équilibre forêt-gibier et la démarche Brossier-Pallu.

R&D, expérimentation

Notre délégation suit un réseau de placettes de démonstration et d'expérimentation de plus de **350 dispositifs**, intégrés dans la base nationale ILEX. Lors de la campagne 2025, **26 nouveaux sites** ont été installés et **204 dispositifs existants** (hors nouvelles installations) ont été suivis (comprenant, pour chacun d'eux, mesures et rédaction de comptes rendus).

Un bilan a été publié en fin d'année 2025 (cf. revue régionale Parlons Forêt n° 113, décembre 2025). Les essais sont aussi régulièrement valorisés comme support des réunions de vulgarisation forestière et/ou d'études spécifiques.

Réseau ilots d'avenir

La consolidation du réseau d'ilots d'avenir, initié en 2024 dans le cadre du programme CAP FILIERE de la Région Centre-Val de Loire, s'est poursuivie en 2025, avec l'installation **de 5 nouveaux ilots**, et une vingtaine de dossiers à venir début 2026. Les principales essences utilisées sont, notamment le sequoia toujours vert et le chêne de Hongrie.

Adevbois « Renouveau des chênaies »

Ce projet, financé par le MASA et débuté en 2024, s'est achevé en 2025, et a permis de dresser un état des lieux des plantations de chênes effectuées ces quinze dernières années et d'en identifier les facteurs de réussite. Les résultats ont été présentés à une cinquantaine de participants (techniciens du CNPF et de la DDT, gestionnaires forestiers, ...) lors de la réunion intertechnique du 16 octobre 2025 « *Le renouvellement du chêne sous toutes ses formes ! Itinéraires adaptatifs face au changement climatique* ».

Filière forêt-bois

Notre délégation entretient des collaborations étroites avec les partenaires de la filière : Fibois Ile-de-France et Centre-Val de Loire, Syndicats Fransylva départementaux, gestionnaires forestiers, groupes de progrès... Voici quelques éléments marquants à retenir :

En Ile-de-France :

- [finalisation du projet «AMI-concertation](#) », piloté par l'ONF, visant à explorer les meilleures voies de concertation avec la société civile dans un contexte de gestion péri-urbaine, et qui a abouti à la création de 3 outils : la « boussole du dialogue », des comités d'usagers renouvelés, ainsi que la création d'une instance de crise ;
- [accompagnement de la Démarche Sylv'acctes](#) (soutien financier apporté pour des itinéraires de sylviculture construits par les acteurs des territoires) initiée par la Région Ile-de-France sur 2 zones pilotes (Gâtinais français, Bassée-Montois)

En Centre-Val de Loire :

- Réception en forêt privée, le 30 septembre, du député du Loiret, Anthony BROUSSE, également co-Président du groupe d'étude forêt filière bois à l'assemblée nationale ;
- Reprise par les équipes du CNPFP du pilotage de l'association DURAMEN, chargée d'apporter des solutions de financement de reboisement en forêt privée via le mécénat, dans le cadre du programme CAP FILIERE de la Région Centre-Val de Loire.